
Sécurité économique : un levier des nouvelles politiques publiques

Dr. Ramdani Laala

Université Amar Telidji de Laghouat -Algérie

l.ramdani@mail.lagh-univ.dz

Dr. Zaoui Asmae

Université Amar Telidji de Laghouat -Algérie

z.asma@hotmail.fr

Received: 2015

Accepted: 2015

Published: 2015

Résumé :

La sécurité économique est au cœur de cet enjeu. Elle apparaît clairement comme un objectif essentiel à atteindre. Elle recouvre tout un champ d'actions permettant d'assurer les conditions optimales du développement économique. Adopter une posture de sécurité économique permet d'assurer à la population un niveau de vie en progression, de garantir un environnement économique dynamique, favorisant et protégeant les innovations et les investissements.

Mots-clés : *l'intégration financière, la croissance économique, les pays du Maghreb, la cointégration des séries temporelles.*

Introduction :

Protéger les frontières matérielles ne suffit plus. Désormais, l'Etat s'engage dans la préservation des patrimoines économiques et immatériels. En théorie, cela doit se traduire par un changement de paradigme. En pratique, la puissance publique usera de ses prérogatives régaliennes afin d'assurer la défense légitime des intérêts fondamentaux.

La sécurité économique est au cœur de cet enjeu. Elle apparaît clairement comme un objectif essentiel à atteindre. Elle recouvre tout un champ d'actions permettant d'assurer les conditions optimales du développement économique. Adopter une posture de sécurité économique permet d'assurer à la population un niveau de vie en progression, de garantir un environnement économique dynamique, favorisant et protégeant les innovations et les investissements.

Dans cette étude nous avons cherché de répondre à la problématique suivante :

Quelles sont les différents enjeux de la sécurité économique pour l'état ? Et quelle sont les différents initiatives que peut développer les gouvernements dans ce domaine ?

Le développement de politiques de sécurité économique efficaces est devenu un enjeu économique majeur soutenu par la puissance publique. Cet article propose la synthèse à travers les thèmes suivants :

- ✓ *Le premier montre les fondements de la sécurité économique.*
- ✓ *Le second est consacré à démontrer les démarche sécuritaire appliquée par les pouvoir publique*
- ✓ *Le troisième se concentrera sur les stratégies d'Adaptation de la sécurité économique au niveau des pouvoir publique.*

I. Vision globale sur la sécurité économique :

1. Qu'est-ce que la sécurité économique :

La recherche d'une définition s'impose avec d'autant plus de force que l'expression recouvre un nombre de plus en plus grand de questions tout à fait distinctes.

La sécurité économique est la capacité d'une personne, d'un ménage ou d'une communauté à pourvoir durablement et dignement à ses besoins essentiels. Ces derniers peuvent varier en fonction des besoins physiques, de l'environnement et des normes culturelles en vigueur. La nourriture, l'abri, les vêtements et l'hygiène sont considérés comme des besoins essentiels, générant des

dépenses inévitables ; les ressources indispensables pour gagner sa vie, ainsi que les coûts associés aux soins de santé et à l'éducation, font aussi partie des besoins essentiels¹.

Elle peut être aussi définir La sécurité économique comme la matérialisation d'un politique d'Etat visant à protéger et à promouvoir les intérêts stratégiques d'une nation. Dans son volet défensif, la sécurité économique regroupe les activités suivantes protection du patrimoine, délimitation des périmètres industriels et technologiques critiques et la lutte contre les activités de renseignement économique étrangères. Dans une perspective offensive, il s'agit notamment d'accompagner le développement à l'international des firmes².

La sécurité économique et sociétale d'un État – nation est l'ensemble des moyens et démarches construits en un système cohérent et dynamique, créateur d'une part des capacités de développement endogène, de détection anticipée et de neutralisation des vulnérabilités, des menaces et risques susceptibles d'altérer durablement les actifs fondamentaux du développement, de générer des déséquilibres et dépendances préjudiciables durables à sa souveraineté. D'autre part, de concevoir et déployer un système informationnel intégré dans un dispositif et des démarches adéquates de prévention, de protection, de défense et de promotion d'actifs vitaux et stratégiques garants de la puissance économique et sociale, des intérêts nationaux, de la souveraineté et de la capacité de présence, d'influence et de coopération économique et culturelle de l'Etat- nation. A la lumière de l'état de l'art succinct, et de la présente définition, il apparaît donc que la question sécuritaire exige un réexamen analytique, conceptuel et opérationnel. Nous aborderons ces différents volets (du reste liés) en partant de l'hypothèse selon laquelle la sécurité nationale dépend de la manière dont est assurée en amont la sécurité économique et sociétale³.

2. Quelque positionnement de la sécurité économique:

Depuis toujours, la sécurité économique a constitué pour les Etats et les gouvernements un facteur de puissance de politique nationale et internationale. A l'échelle mondiale, des alliances associant sécurité internationale et économie ont été créés, car le risque de perturbations du flux de ressources économiques (personnes, marchandises et produits de base stratégiques) peut engendrer des défis pour la sécurité. Celle-ci est liée à la fois étroitement au développement, à la coopération, la cohésion sociale et aux investissements des secteurs publics et privés dans un territoire donné⁴.

Ce sujet est devenu un enjeu majeur dans un contexte complexe de compétitivité mondialisée, de guerre économique tous azimuts, et constitue un pilier essentiel des politiques publiques de puissance. La communauté internationale la reconnaît comme l'un des composants essentiels de la sécurité humaine. Aux Etats-Unis, elle « est identifiée comme levier de la relance économique et sociale » en tant que stratégie⁵.

Pour le professeur Deblock, « Keynes était préoccupé par la sécurité économique car pour lui cela voulait dire deux choses: d'une part, que la sécurité économique soit assurée sur la scène économique internationale pour que celle-ci puisse être réalisée dans un cadre national, et d'autre part, que soit transposé sur la scène internationale des mécanismes institutionnels de régulation analogues à ceux que l'on pouvait retrouver dans un cadre national ». Malgré quelques rejets, les britanniques, les américains, de nombreux libéraux et économistes ont contribué à faire évaluer rapidement ce projet⁶.

Par ailleurs, diverses organisations internationales l'ont traitée selon leur champ d'action.

- Pour l'Alliance atlantique « la sécurité économique est un aspect déterminant des priorités que l'OTAN s'est fixées avec les Alliés et ses partenaires dans le monde », « la collaboration économique internationale est une condition sine qua non de la stabilité et de la sécurité » en s'appuyant sur l'article 2 du traité de l'Atlantique Nord qui précise que les parties «... s'efforceront d'éliminer toute opposition dans leurs politiques économiques

internationales et encourageront la collaboration économique entre chacune d'entre elles ou entre toutes. »⁷

- Lors du processus d'Helsinki (1973-75) de la CSCE-OSCE, les états participants ont réaffirmés leur conviction que la coopération dans les domaines économique, de la science, la technologie ou l'industrie, contribue au renforcement de la paix et de la sécurité en Europe et dans le monde⁸.

- L'Organisation internationale du travail (OIT) constate dans un rapport de 2004 que « la sécurité économique, non seulement favorise la tolérance et confère un sentiment de bien-être, mais encore est bénéfique pour la croissance et la stabilité sociale ». Tandis qu'un nombre considérable des habitants de par le monde ne jouissent pas de cette sécurité.

- Du point de vue humanitaire « le CICR en œuvrant pour la sécurité économique, veut permettre aux communautés et aux ménages touchés par un conflit ou d'autres situations de violence armée de subvenir à leurs besoins essentiels et de conserver ou de retrouver des moyens d'existence stables ». Les activités déployées pour promouvoir la sécurité économique sont étroitement liées aux programmes mis en œuvre dans les domaines de la santé, de l'eau et l'habitat⁹.

- Lors du Forum sur « La Nouvelle économie de la sécurité » qui a eu lieu à Paris en décembre 2002, l'OCDE a analysé l'impact de la sécurité dans les économies des pays membres, décrit les sources de risques sociaux et privés, et proposé une politique optimale de sécurité. L'enjeu est de « trouver le moyen de satisfaire le besoin apparent de renforcement de la sécurité sans entraver inutilement l'efficacité économique et les droits des citoyens des sociétés libérales »¹⁰.

- Au sein de l'ONU plusieurs initiatives ont été présentées pour créer un Conseil de Sécurité Économique : le président Chirac en 2002, puis en 2004, la Belgique et l'Allemagne et finalement Angela Merkel en 2009 ont proposé de transformer l'ECOSOC en un Conseil de sécurité économique (social et environnemental)¹¹.

Tous les spécialistes s'accordent sur le fait que, d'une part la sécurité économique est une variable essentielle pour un environnement économique sûr, les innovations et investissements, et d'autre part, la sécurité (individuelle ou collective) face à des risques et menaces, peut être envisagée en tant que valeur, objectif, droit, fonction. Ainsi les membres du G8, principale enceinte d'orientation et d'impulsion au plan international, s'intéressent-ils entre autres domaines à la sécurité internationale et à l'économie mondiale, s'efforçant d'identifier ensemble des mesures à prendre sur les grandes questions touchant aux enjeux politiques de la sécurité et de la mondialisation¹².

3. Quelles sont ces menaces ?

- Celles liées à la guerre de l'intelligence mondialisée : La puissance et l'influence économique et culturelle s'expriment aujourd'hui à travers les affrontements entre grands réseaux de dominance par l'expertise. Ces hauts lieux de créativité et de pouvoir économique et culturel contrôlent l'élaboration et la diffusion des normes technologiques, comptables, éducatives, juridiques. La faible présence dans ces réseaux, la menace de notre exclusion placeraient notre pays en état de dépendance et à terme de déclin¹³.

- Menaces imbriquées : du terrorisme, de la criminalité et de la cyber guerre. Combien d'exemples emblématiques de cette hydre et de son impact sur l'activité économique : prise d'otages dans un hôtel à Bombay, dilution de l'activité des mafias dans l'économie légale, cyber attaque sur l'Estonie ou campagnes mondiales de désinformation¹⁴.

- La menace sans précédent des formidables iniquités sociales dans le monde : qui brutalement risquent de déstabiliser nos économies (flux migratoires incontrôlés, conflits civils, fractures et éclatements de sociétés) ?

L'ensemble de ces menaces appellent une mobilisation générale en matière de sécurité économique. Les déchiffrer, concevoir les organisations et les stratégies nécessaires pour y répondre relèvent de l'urgence nationale. C'est d'un grand élan prospectif dont nous avons besoin pour penser la sécurité économique du 21ème siècle comme sécurité multidimensionnelle et collective. Seule une chaîne d'acteurs coordonnée emmenée par l'Etat pourra redonner à la sécurité économique une valeur réellement collective¹⁵.

II. L'approche sécuritaire appliquée par les pouvoirs publics :

1. Système de sécurité :

Un système de sécurité est constitué des éléments suivants :

- un socle de principes et de concepts qui déterminent la conception de la sécurité propre à l'entité socio-politique qui le conçoit, qui l'adopte et/ou qui le met en œuvre, conformément aux ressorts et aux déterminants du modèle de société auquel il est associé ; un modèle porteur à la fois d'une identité articulée sur un système de valeurs et de principes, d'une vision du monde et de son évolution, ainsi que d'un projet politique et sociétal pour elle-même (et parfois également pour le monde)¹⁶,
- un cadre politique – une politique de sécurité – qui a vocation à fixer de manière qualitative des objectifs de sécurité (objectifs politiques, objectifs stratégiques, niveaux de sécurité...), et à définir le cadre doctrinal à partir duquel, et les régimes de garanties sur la base desquels cette entité entend agir pour atteindre de tels objectifs, conformément à sa propre conception de la sécurité¹⁷.
- une stratégie de sécurité – ou tout au moins, un concept stratégique pour la politique de sécurité – qui a pour objectif de déterminer la manière dont cette entité entend mettre en œuvre sa politique de sécurité, en définissant des options alternatives dans l'emploi des instruments,
- un ensemble d'architectures (institutionnelle, fonctionnelle et organique) articulées entre elles de manière cohérente, et au moyen desquelles doit se déployer la stratégie de sécurité,
- ainsi qu'une stratégie des moyens qui précise la nature et le volume des ressources (organisationnelles, financières, matérielles, humaines...) que cette entité dédie à sa politique de sécurité¹⁸.

2. Politique de sécurité :

Pour un État, une politique de sécurité constitue un élément central du système de sécurité découlant du modèle de sécurité que cet État a édifié. Elle consiste :

- à établir un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre, d'une part, les détenteurs institutionnels des pouvoirs en matière de sécurité pour le compte de cet État et, d'autre part, la collectivité nationale qu'elle rassemble et leurs environnements extérieurs¹⁹,
- à concevoir et à mettre en œuvre, tant pour son pilier interne que pour son pilier externe, un ensemble cohérent de garanties positives et de garanties négatives, assorti de mesures de confiance ainsi que de mesures de réassurance compatibles avec le modèle de société qu'elles sont destinées à consolider et à sauvegarder²⁰.

Pour une organisation régionale, une politique commune de sécurité constitue un élément central du système de sécurité découlant du modèle de sécurité que cette organisation a édifié. Elle consiste :

- à établir un équilibre acceptable de responsabilités et d'obligations mutuelles entre, d'une part, les détenteurs institutionnels des pouvoirs en matière de sécurité pour le compte de cette

organisation régionale en tant que telle et, d'autre part, ceux de ses États membres, la collectivité qu'elle rassemble et leurs environnements extérieurs²¹,

- à concevoir et à mettre en œuvre, tant pour son pilier interne que pour son pilier externe, un ensemble cohérent de garanties positives et de garanties négatives, assorti de mesures de confiance ainsi que de mesures de réassurance compatibles avec le modèle de société qu'elles sont destinées à consolider et à sauvegarder,
- 3. et à offrir un cadre de convergences, d'harmonisations et de solidarités concrètes aux politiques de sécurité nationales des États parties à cette organisation régionale²².

4. Etat et la question sécurité économique :

Cinq facteurs ont transformé l'analyse et les pratiques de la sécurité nationale ces dernières années :

1. L'érosion de la souveraineté des Etats – nation.
2. Le sous-développement induit par une dominance systémique des Etats-nation dont le développement est compromis entre autre à cause des mécanismes et logiques inertielles connues et occultes qui entretiennent cet état de fait. A cette insécurité économique, sociale et politique organique et structurelle se joute une mondialisation qui, au-delà des opportunités qu'elle pourrait présenter se réalise malgré tout sur fond de guerre et d'insécurité économique, génératrice de non cohésion sociétale²³.
3. L'éclatement conflictuel de la scène internationale sous-tendue par des dynamiques identitaires, égalitaires et religieuses.
4. L'émergence de nouveaux phénomènes sociétaux tels que l'insécurité environnementale, sanitaire, alimentaire, humaine, l'insécurité économique et énergétique, la sécurité et la défense des entreprises nationales, la sécurité éducationnelle et de l'emploi, qui sont en fait liés aux problématiques du sousdéveloppement, de la mondialisation et du modèle de développement et de société en crise. L'ensemble de ces facteurs ont donné un contenu nouveau au concept de « sécurité » par rapport auquel des unités institutionnelles pertinentes que sont les ONG, les associations, les OIG, les mouvements syndicaux, les entreprises ...sont devenus des acteurs déterminants de la question sécuritaire. Ce sont ces nouveaux acteurs qui désormais assurent une co-gestion avec l'Etat de la donne « sécuritaire » nationale²⁴.
5. L'impact de la gouvernance des Etats - nation et les carences démocratiques sur la sécurité nationale, notamment sur l'occurrence des conflits infra - étatiques de succession, sur fond de revendications équitables et/ou égalitaires, d'une démocratie non pipée et sur la sécurité extérieure²⁵.

Ces constats impliquent qu'aucune « étanchéité » ne saurait être entretenue entre la sécurité économique et ces facteurs qui interagissent avec elle, l'affecte, l'impacte et conditionne l'acte de développement. Aussi, la question sécuritaire exige un réexamen analytique et conceptuel qui en dernière instance aura des incidences sur la manière dont la sécurité va s'enseigner, se penser et se pratiquer tant à l'échelle d'une entreprise, d'un territoire, d'une nation, d'une communauté d'Etats-nation ainsi qu'à l'échelle mondiale²⁶.

III. Adapter la sécurité des Etats :

La sécurité des Etats est toujours perçue sous l'angle de la défense nationale et du rapport de forces alors que tout commande qu'elle doit être reconsidérée afin d'évoluer vers un système global de sécurité prenant en compte les dimensions politique, économique, sociale et humaine ainsi que les aspects institutionnels d'une politique de sécurité renouvée et adaptée susceptible d'aider les pays à faire face aux nouveaux risques et menaces inhérents à mondialisation débridée. Cela suppose que la doctrine et les missions de la sécurité soient revues pour donner des capacités accrues aux Etats afin qu'ils puissent mieux maîtriser les risques et résister aux chocs et aux crises²⁷. D'autant que la fin des menaces militaires ne fait pas naître automatiquement de nouvelles

structures de défense adéquates pour la gestion des crises nouvelles. Or, il s'agit de répondre aux évolutions du monde en créant les moyens d'une dynamique publique face aux menaces. Une structure souple, formalisée, pourrait permettre d'y répondre.

Il faudra pour cette raison, d'autant que les incertitudes du monde accentuent la nature des crises, insister sur l'instauration de rapports rénovés entre pays développés et pays en voie de développement fondés sur la confiance et la solidarité pour promouvoir un partenariat global répondant aux besoins de sécurité et de développement de tous les pays²⁸.

Dès lors, la relation entre sécurité et développement doit être au cœur des questions à débattre aujourd'hui pour apporter les véritables réponses aux crises économique actuelle et dessiner les contours d'un système de sécurité collective viable. Les risques, les enjeux et les défis auxquels font face tous les pays ne peuvent être mis en évidence sans rapprocher le mouvement de déclin de l'interdépendance dans le monde et d'accroissement du risque international de la dégradation de leur situation interne²⁹.

Ce processus d'interdépendance a été accentué par le renforcement des liens et des phénomènes transnationaux échappant en partie au contrôle des Etats et influençant fortement la politique de ces derniers : terrorisme, criminalité organisée, trafic de drogue et des migrants, délinquance informatique, mouvements internationaux des capitaux et flux culturels. Ce constat met en évidence la complexité et l'instabilité du système international ainsi que la nécessaire transformation de son fonctionnement pour en assurer l'unité et la cohésion³⁰.

En raison des interdépendances croissantes, l'adoption par la communauté internationale d'un plan audacieux et convaincant de sortie de crise, pour empêcher que d'autres crises, sans doute plus graves, ne surviennent, constituerait une étape qualitative vers l'instauration d'un ordre mondial plus équilibré et plus juste. Aussi trois postures au moins s'imposent.

Il convient en premier lieu de prendre en compte la réalité multidimensionnelle de la sécurité économique couvrant les domaines politiques, sociaux, environnementaux, de la criminalité et du « cybermonde ».

Il convient ensuite de penser la sécurité économique dans une perspective de coopération. Les enjeux de sécurité sont tels qu'ils ne peuvent être traités que sous le sceau du partage et des solidarités,

Il s'agit enfin d'appréhender la sécurité économique dans sa dimension sociétale. Afin de lutter contre l'affaiblissement de l'Etat providence et l'intensification des fractures sociales et des inégalités il convient d'installer l'impératif de sécurité économique au cœur des stratégies de reliance³¹.

Conclusion:

A travers la sécurité économique, la puissance publique trouve un nouvel élan dans la mise en œuvre de ses politiques de réforme. L'Etat est à la fois, un stratège, dans sa capacité d'anticipation des menaces globales, et un accompagnateur des entreprises tout au long de leur cycle de vie économique. L'Etat moderne se veut également le régulateur des intérêts fondamentaux de la nation, tant en matière de politique intérieure, que vis-à-vis de ses partenaires étrangers.

La puissance publique régaliennne connaît une mutation historique, à travers laquelle la finalité de sécurité nationale se substitue peu à peu à celle de défense nationale. A cet égard, nous assistons à une redéfinition du triptyque, pouvoir, puissance et souveraineté, qui conduit l'Etat à centrer son action autour des fonctions économiques stratégiques. Dans ce domaine comme dans d'autres, la puissance publique ne doit pas demeurer isolée.

Les résultats de la recherche :

Favoriser une gestion efficace et concertée du risque international: Une lutte efficace contre toutes les formes de déstabilisation et la levée des entraves au développement passe donc par une

gestion efficace et concertée du risque international et une participation plus grande des pays en voie de développement au processus de prise de décision dans les affaires internationales assurant équitablement une maîtrise de l'interdépendance.

Dans cette perspective, la création d'un conseil de sécurité économique, ou d'un conseil de gouvernance globale, est plus que jamais nécessaire pour conférer un rôle plus grand à l'ensemble de la communauté des nations dans l'élaboration, la formulation et la mise en œuvre d'une politique globale novatrice du développement économique et social.

Bibliographie:

-
- ¹ Saad Mahjoub, La sécurité économique à l'épreuve de la mondialisation, Thèse de doctorat en Science politique, à Lyon 3, 2015, p53. consulter le : <http://www.theses.fr/>
- ² PARDINI Gérard, Introduction à la sécurité économique, édition Lavoisier, paris, 2009, p3.
- ³ Bourguignon François, « Stabilité, sécurité et développement : une introduction. », Revue d'économie du développement 4/2006 (Vol. 14), p. 7. Consulter le : www.cairn.info/revue-d-economie-du-developpement-2006-4-page-5.htm
- ⁴ Armand Bahouka-Debat. Appropriation et mise en œuvre de l'intelligence et de la sécurité économique dans le contexte de l'économie congolaise, p252. Consulter le : <https://tel.archives-ouvertes.fr>
- ⁵ Saad Mahjoub, op.cit., p54.
- ⁶ PARDINI Gérard, op cit, p 31.
- ⁷ Franck Bulinge « L'équation de la sécurité, une analyse systémique des vulnérabilités de l'entreprise : vers un outil de gestion globale des risques. » Université de Toulon-Var- Laboratoire Lepont France Var Novembre 2002. Disponible sur: bulinge.univ-tln.fr/Franck_Bulinge/.../Equation_securite.doc
- ⁸ Saad Mahjoub, op.cit, p57.
- ⁹ Armand Bahouka-Debat, op.cit, p252.
- ¹⁰ PARDINI Gérard, op cit, p 32.
- ¹¹ Bernard Besson et J.C. Possin , De l'intelligence des risques à la mission de protection : Pratique de la mission de protection –sécurité , T.2 Institut Français de l'Intelligence Economique (IFIE), 2008, p223.
- ¹² Armand Bahouka-Debat, op.cit, p253.
- ¹³ Philippe clerc, repenser la sécurité économique. Consulter le : <http://blogs.lesechos.fr/intelligence-economique/repenser-la-securite-economique-a3161.html#RFYDMhP5wu69XQKH.99>
- ¹⁴ Bernard Besson et J.C. Possin , op.cit., p224.
- ¹⁵ Philippe clerc, repenser la sécurité économique. Consulter le : <http://blogs.lesechos.fr/intelligence-economique/repenser-la-securite-economique-a3161.html#RFYDMhP5wu69XQKH.99>
- ¹⁶ BESSON Bernard et J.C. POSSIN, L'audit d'intelligence économique. Mettre en place et optimiser un dispositif coordonné d'intelligence collective, Paris, Edition DUNOD, 1998, p29.
- ¹⁷ Bernard Besson et J.C. Possin , op.cit., p224.
- ¹⁸ Daguzan Jean-François & Hélène Masson, L'Intelligence Economique Quelles perspectives ?, Paris, Edition l'Harmattan, 2004, p26.
- ¹⁹ Delbecq Eric & Gérard Pardini , Les politiques d'intelligence économique, Paris, Editions PUF, 2008 , 29.
- ²⁰ BESSON Bernard et J.C. POSSIN, op.cit, p 31.
- ²¹ Thierry Balzacq , La sécurité : définitions, secteurs et niveaux d'analyse. Consulter le : <http://popups.ulg.ac.be/1374-3864/index.php?id=216>
- ²² BESSON Bernard et J.C. POSSIN, op.cit, p 31.
- ²³ Dorval Brunelle, La sécurité économique depuis le 11 septembre : changement ou renforcement ? Consulter le : <http://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/brunelle.pdf>
- ²⁴ Jacques Fontanel, économie politique de la sécurité internationale, édition harmattent, paris, 2010, P51.
- ²⁵ Georges Menahem et Veneta Cherilova, Relations entre sécurité économique, sécurité sociale et état de santé dans l'Union Européenne. Consulter le : <http://www.irdes.fr/>
- ²⁶ Jacques Fontanel, op.cit, p51.
- ²⁷ Amine KHERBI , Sécurité du développement et nouvel ordre mondial, consulter le : http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=276&id_article=4309.
- ²⁸ Masson Hélène, Les fondements politiques de l'intelligence économique, Thèse de doctorat en Sciences Politiques, Université Paris Sud XI Faculté Jean Monnet à Sceaux Droit- Economie- Gestion, Paris, 2001, p 103.
- ²⁹ Amine KHERBI , Sécurité du développement et nouvel ordre mondial, consulter le : http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=276&id_article=4309

³⁰ Amine KHERBI, Sécurité du développement et nouvel ordre mondial, consulter le : http://www.eldjazaircom.dz/index.php?id_rubrique=276&id_article=4309

³¹ Philippe clerc, repenser la sécurité économique. Consulter le : <http://blogs.lesechos.fr/intelligence-economique/repenser-la-securite-economique-a3161.html#RFYDMhP5wu69XQKH.99>.